



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1067
SÉANCE DU 3 JUIN 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10,
alinéa 6, lettre c), du statut du Grand Théâtre,

décide:

à l'unanimité, soit par 70 oui

Article unique. – Le compte rendu du Grand Théâtre de Genève relatif
aux comptes de la saison 2012-2013 incluant le rapport de gestion, les
comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice
du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 sont approuvés.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:


Pierre Scherb

Le Président:


Carlos Medeiros